

environs du Parlement à Rideau-Hall — moins d'un mille — on a payé jusqu'à dix dollars, et certaines voitures ont fait cinq, six et huit voyages. C'est beau !

En somme, la session s'annonce bien calme. Cette chambre, enfant de la révolution du 17 septembre, qui doit reculer des tempêtes, se conduit d'une manière exemplaire. Mais ne promettons rien pour l'avenir. Il est probable que l'opposition veut bien compter ses forces avant de les essayer ; ou encore, peut-être attend-elle que le ministère s'engage dans quelque impasse pour lui tomber dessus. Cette dernière alternative peut bien ne pas se présenter d'ici à longtemps ; pourtant, qui sait ?...

La question de l'Honorable Letellier, qui doit être mise devant la Chambre au commencement de la semaine nous promet des débats intéressants. Les députés conservateurs bas-canadiens vont tenir à la déposition pour laquelle ils sacrifieraient, paraît-il, principes et parti. D'un autre côté, le ministère ne prendra probablement pas la responsabilité de cette mesure. Et, supposé qu'elle subit victorieusement les épreuves des deux Chambres, le Gouverneur-Général lui accordera-t-il sa sanction ? ou bien en réfèrera-t-il à la Couronne Impériale ? voilà qui est encore du domaine des conjectures. Toujours est-il que dans les coulisses, on s'agite beaucoup autour de cette question qui pourrait bien changer en une mer furieuse la surface paisible actuellement devant nous.

La question du tarif et de la protection qui ne viendra qu'en second lieu devra aussi passionner les esprits. Convenons qu'elle est d'une importance majeure pour notre jeune pays : il y va de notre commerce et de notre industrie. Le parti au pouvoir a annoncé sur les hustings une ligne de conduite tout opposée à la doctrine prêchée par l'ancien ministère. Grâce aux nouvelles mesures, la crise doit cesser, l'abondance renaitra partout : et dans la caisse publique, et chez l'homme de profession, et chez l'industriel, et chez le cultivateur. Espérons en attendant.

J'oubliais de vous dire que notre belle langue française gagne du terrain dans la Capitale. On la parle beaucoup dans les cercles intimes, et on l'étudie avec ardeur. Le Marquis de Lorne et sa royale épouse ne négligent aucune occasion de s'en servir ; et l'honorable M. Blanchet lui rend sur le fauteuil tous les honneurs qui lui sont dus.

Au revoir.

MIA.

Le jubilé.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'extrait suivant d'une lettre de Rome publiée par le *Journal de*

Québec. On y raconte d'abord une audace donnée par le Saint-Père le 2 février, dans laquelle Sa Sainteté a reçu l'offrande des cierges suivant la coutume annuelle. Avant de quitter la salle le Saint-Père a prononcé les paroles suivantes :

"Ce fut toujours la coutume des Souverains Pontifes, a dit Sa Sainteté, d'accorder un jubilé spécial dans la première année de leur pontificat. Ce jubilé durait généralement trois semaines. Nous avons décidé d'en accorder un à Notre tour et de lui donner une durée de trois mois. Il comprendra donc le mois de mars, avril et mai. L'Encyclique qui doit l'annoncer au monde catholique est déjà prête et paraîtra vers le 10 du courant."

Plus loin le correspondant ajoute :

"Dans une réunion plénière tenue, hier matin, la Sacrée Congrégation des Rites, après avoir examiné les différents rapports du martyre de cinq prêtres Français sortis du collège des Missions Etrangères de Paris, et mis à mort pour la foi en Chine et en Cochinchine, a décidé de demander au Souverain-Pontife la nomination d'une commission chargée de procéder aux actes du procès de béatification. Encore donc une nouvelle espérance pour la France catholique !"

RELATION DU P. BOUVART.

DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LORETTE EN CANADA.

Etablissement de la dévotion de Lorette.
PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Les apôtres, qui ont érigé la vraie Lorette en église, n'ayant pas jugé à propos de pousser l'autel jusque contre la cheminée, ils l'ont tellement séparé par un petit retranchement, qu'on la voit par trois grilles, dont celle du milieu est de la longueur de l'autel, et celles des deux côtés, qui ont leurs carres en losanges, étant beaucoup plus hautes que larges, elles semblent tenir lieu de colonnes. Au lieu de devant d'autel, il y a une quatrième grille, qui est assez semblable à la première, si ce n'est qu'elle est beaucoup moins haute. Dans la Lorette d'Italie, cette grille est posée sur une riche table de jaspé, mais, dans la nôtre, elle n'est mise que sur une table de bois pointé en jaspé. Le petit retranchement, qui est derrière l'autel, s'appelle par les Italiens, *il camino santo*, parce qu'il renferme la cheminée de la sainte famille Jésus, Marie, Joseph. Nos Hurons le nomment, au moins aussi proprement dans leur langue, *Marie etiondata*, l'appartement de Marie, parce que c'était où, à ce que l'on croit, la sacrée Vierge avait son lit, et où il est assuré qu'elle a souvent changé et chauffé son divin enfant. On

entre dans ce sanctuaire par une porte, qui est plus petite que les deux autres, qui est au midi vis-à-vis du lieu où l'on tient que l'enfant Jésus et sa mère prononcèrent plus ordinairement leurs vœux. De même qu'en Italie, l'image de Notre-Dame, faite par S. Luc, est placée dans une niche, sur le manteau de la cheminée, ainsi la copie que l'on nous a envoyée, est aussi dans une niche sur le manteau de la cheminée de notre Lorette, et on l'a voit de même dedans la chapelle, au travers des trois premières grilles dont nous avons déjà parlé. Il faut seulement remarquer ici, que la Notre-Dame, qui est dans la vraie Lorette, étant noire, soit à cause de la fumée des lampes, qui y brûlent, soit à tromment, nous avons fait peindre en carnation l'image de notre Lorette, de crainte que, si nous exposions à la vénération de nos Sauvages, une image toute noire, nous leur fissions reprendre la coutume, que nous leur avons fait quitter, de se noircir et de se barbouiller le visage. Ce que j'ai présentement dit des lampes, qui sont en très grand nombre dans la Lorette d'Italie, me fait souvenir, que dans la juste crainte qu'on a eue, qu'elles ne missent le feu au plancher, qui était de bois, on l'ota vers la fin du siècle passé, et on montre encore à présent, dans le haut des murailles, les bouts des poutres que l'on a sciées. Pour nous, parce que, dans la pauvreté où est ce pays, nous n'avons pas sujet d'appréhender un pareil accident pour la Lorette du Canada, nous l'avons faite hardiment en plâtres, comme était anciennement la véritable Lorette.

§ 6. *Dévotion des Français et des Sauvages pour la nouvelle Lorette du Canada.*

Nous pouvons dire que la dévotion, que l'on a ici pour Notre-Dame de Lorette en Canada, a commencé tout aussitôt que le dessein a été formé de bâtir cette sainte chapelle. En effet, lorsqu'au commencement de l'année 1673, on alla en marquer le lieu, des personnes très-considérables dans ce pays, s'y rendirent avec beaucoup de ferveur, et voulurent eux-mêmes abattre quelques-uns des arbres, qui occupaient la place destinée à bâtir la chapelle.

L'Abaille paraîtra autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est 75 centins pour les élèves des maisons d'éducation et \$1.00 pour les autres abonnés, invariablement payable d'avance. Cependant les étudiants des séminaires et collèges pourront payer en trois versements, l'un à la rentrée des classes, l'autre à Noël, et le troisième à Pâques. On s'abonne en s'adressant au Secrétaire-Trésorier. Séminaire de Québec, ou aux différents agents.

Agents : à la grande salle, M. Théophile Trudelle ; à la petite salle, M. T. Giguère ; chez les externes, MM. J. Genest et G. Matte ; à Rimouski, M. A. Gagnon ; au Collège de Lévis, M. E. Balleau ; à Ste-Anne, M. F. Chabot ; à Ste-Thérèse, M. G. Gagnon ; à St-Hyacinthe, M. J. Boivin.